

2017_D_27

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**



EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau Syndical du
Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six avril, à neuf heures trente, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude, légalement convoqué le quatorze avril deux mille dix-sept, s'est réuni au siège du syndicat, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2017 D 27

Nombre de membres du Bureau : 6
Quorum : 4

Membres présents :

Représentants du S.I.E.B. : M. Jean-Luc BOURGEOUX, Président
M. Jean-François RICHEUX, 5^{ème} Vice-Président

Représentant du S.I.E.R.G. : M. Alain LAUNAY, 2^{ème} Vice-Président

Représentant de la Ville de Saint Lunaire : M. Michel PENHOUE, 4^{ème} Vice-Président

Représentant de la Ville de Saint Malo : M. Jacques BENARD, 1^{er} Vice-Président

Y assistaient également : M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérangère HENNACHE, Animatrice

Secrétaire de séance : M. Jacques BENARD

Absente : Mme Martine CRAVELA-SCHÜTZ, 3^{ème} Vice-Présidente

ATTRIBUTION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – PROGRAMME 2016 – BARRAGES

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 15/04/2015 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Vu l'Ordonnance 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Une consultation concernant un marché de travaux pour la réalisation de prestations préliminaires aux travaux sur les barrages d'Eau du Pays de Saint-Malo – Programme 2016 a été lancée le 28 Mars 2017 en procédure adaptée avec publication dans Ouest-France, au BOAMP et sur le site Centraledesmarches.com. La date limite de réception des offres était fixée au 14 avril 2017 à 12H00 ;

Cette consultation comprenait 5 lots :

- ⇒ Lot 1 – Levers topographiques ;
- ⇒ Lot 2 – Reconnaissances géotechniques ;
- ⇒ Lot 3 – Inspections subaquatiques ;
- ⇒ Lot 4 – Diagnostics Génie-Civil ;
- ⇒ Lot 5 – Entretien de végétation ;

Les offres ont été ouvertes en présence de Jean-Francis Richeux le 14 avril 2017 à 14H30.

Les montants estimatifs étaient les suivants :

Lot n°1 –	14 500 €HT
Lot n°2 –	77 675 €HT
Lot n°3	35 000 €HT
Lot n°4 -	15 000 €HT
Lot n°5 –	15 000 €HT

TOTAL = 142 175 €HT.

Les rapports d'analyse des offres sont présentés en séance.

Le Président a décidé de :**LOT n°1 – levers topographique**

- ⇒ **valider le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour un marché de prestations de levers topographiques préliminaires aux travaux sur les barrages d'Eau du Pays de Saint-Malo ;**
- ⇒ **de valider le principe d'un marché global permettant à Eau du Pays de Saint-Malo de minimiser le coût des prestations. Le marché global n'exclut en rien la possibilité aux PME de répondre à la consultation ;**
- ⇒ **valider les critères de jugement des offres pour cette consultation ;**

- ⇒ attribuer le marché à l'entreprise GEOFIT pour un montant de 7 055 €HT dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse.

LOT n°4 – diagnostics Génie-Civil

- ⇒ valider le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour un marché de prestations de diagnostics génie-civil préliminaires aux travaux sur les barrages d'Eau du Pays de Saint-Malo ;
- ⇒ de valider le principe d'un marché global permettant à Eau du Pays de Saint-Malo de minimiser le coût des prestations. Le marché global n'exclut en rien la possibilité aux PME de répondre à la consultation ;
- ⇒ valider les critères de jugement des offres pour cette consultation ;
- ⇒ attribuer le marché à l'entreprise GINGER CEBTP pour un montant de 18 995€HT dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse.

LOT n°5 – Entretien de végétation

- ⇒ valider le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour un marché de prestations d'entretien de végétation préliminaires aux travaux sur les barrages d'Eau du Pays de Saint-Malo ;
- ⇒ de valider le principe d'un marché global permettant à Eau du Pays de Saint-Malo de minimiser le coût des prestations. Le marché global n'exclut en rien la possibilité aux PME de répondre à la consultation ;
- ⇒ valider les critères de jugement des offres pour cette consultation ;
- ⇒ attribuer le marché à l'entreprise NATURE ET PAYSAGE pour un montant de 11 800 €HT dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse.

Suite à cette présentation, le bureau syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

LOT n°2 – reconnaissances géotechniques

- ⇒ valider le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour un marché de prestations de reconnaissances géotechniques préliminaires aux travaux sur les barrages d'Eau du Pays de Saint-Malo ;
- ⇒ de valider le principe d'un marché global permettant à Eau du Pays de Saint-Malo de minimiser le coût des prestations. Le marché global n'exclut en rien la possibilité aux PME de répondre à la consultation ;
- ⇒ valider les critères de jugement des offres pour cette consultation ;
- ⇒ attribuer le marché à l'entreprise GINGER CEBTP pour un montant de 47 500€HT dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse
- ⇒ autoriser le Président à signer toute les pièces relatives à ce dossier.

LOT n°3 – inspections subaquatiques

- ⇒ valider le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour un marché de prestations d'inspections subaquatiques préliminaires aux travaux sur les barrages d'Eau du Pays de Saint-Malo ;
- ⇒ de valider le principe d'un marché global permettant à Eau du Pays de Saint-Malo de minimiser le coût des prestations. Le marché global n'exclut en rien la possibilité aux PME de répondre à la consultation ;

- ⇒ valider les critères de jugement des offres pour cette consultation ;
- ⇒ attribuer le marché à l'entreprise CTS pour un montant de 17 165 €HT dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse
- ⇒ autoriser le Président à signer toute les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme



Le Président,
Jean-Luc BOURGEAUX

Affiché le 1 MAI 2017